

Vos questions / nos réponses

## Taux THC COOH

Par [Brazza8213](#) Postée le 17/07/2023 22:51

Bonjour, Cela fait 25 jours que j'ai stoppé ma consommation de cannabis thc, il y'a une semaine donc à 18jours d'arrêt j'ai fais une première analyse urinaire et sanguine qui ce sont révélés positive au thc au urinaire et sanguine sans surprise avec les taux ci dessous : 1,27 ug/l THC 6,85 ug/l THC COOH Absente <0,50 ug/l 11-OH-THC Étant très gros fumeur (10-15joints) par jours depuis plus de 10ans je voulais savoir si c'est un taux encore énorme ou pas ?? Ayant remplacé le thc par du cbd pour aider à l'arrêt du thc j'aimerais aussi savoir si le cbd peut faire stagner les taux voir le faire augmenter ? Dois-je arrêter complètement le cbd pour retrouver un taux en dessous du seuil de tolérance ? Merci pour vos réponses !!

---

**Mise en ligne le 21/07/2023**

Bonjour,

*Avant tout, nous vous présentons nos excuses pour le délai de réponse.*

Vous décrivez une consommation régulière de cannabis passée de 25 jours et un test positif à 18 jours d'arrêt. Nous vous rejoignons sur la compréhension de cette positivité dans la mesure où la détection du THC peut être positive dans le cadre d'un usage chronique et quotidien jusqu'à un mois dans le sang et 70 jours dans les urines.

Cependant nous ne pouvons donner qu'un délai de détection moyen car plusieurs facteurs liés au produit utilisé, au mode d'usage et à la personne peuvent le faire varier. En effet, l'élimination du cannabis dépend à la fois du produit consommé et de l'usager lui-même : son état physiologique, son poids, son rythme de déshydratation-hydratation, sa vitesse de métabolisation et d'élimination du produit, et, enfin, de la fréquence des prises. Par conséquent nous ne pouvons vous dire si vos taux de THC et THC-COOH sont conséquents pour vous personnellement.

Concernant le CBD, dans le cas d'un usage chronique quotidien, un produit de CBD (Cannabidiol) contenant du THC, même en faible pourcentage présente le risque de positiver un test de dépistage. Par conséquent, seule la consommation de produits à base de CBD pur ne peut pas entraîner de dépistage positif au cannabis.

Nous nous permettons de vous préciser qu'il n'existe pas de seuil de « tolérance », la consommation étant interdite. C'est un seuil de "réaction" au dépistage.

Nous vous joignons ci-dessous les fiches « CBD » et « Cannabis » extraites de notre « Dico de drogues », vous retrouverez ces informations à la rubrique « Dépistage ».

Bien cordialement

---

**En savoir plus :**

- [Fiche sur le cannabis](#)
- [CBD](#)